

LE FEC : SON ORIGINALITE

Institution qui, depuis plus de 90 ans, s'est assignée pour tâche de créer des conditions favorisant la préparation des étudiants à la vie professionnelle et à des responsabilités sociales, le FEC a également l'ambition de donner aux jeunes une ouverture, un complément humain et chrétien à leur formation universitaire.

Les étudiants devront donc répondre à trois exigences fondamentales :

Esprit de travail

Si le travail personnel est indispensable, nous attendons des étudiants qu'ils profitent des possibilités de travail d'équipe qui leur sont offertes par la cohabitation avec leurs camarades d'études. Le FEC accueille des étudiants de toutes nationalités, de toutes disciplines et de tout niveau universitaire.

Esprit de foyer

Tout étudiant se doit de contribuer à créer un climat d'accueil et d'amicale disponibilité dans la maison. La convivialité est une tradition du FEC. Il dépend de chacun que le FEC soit un Foyer où on éprouve ses convictions.

Esprit de responsabilité

Le meilleur programme reste lettre morte sans structure et sans engagement. La participation des étudiants aux tables rondes, conférences, dîners-débats civiques, sociaux, culturels ou religieux organisés par le FEC vise à rendre les étudiants plus responsables et à les ouvrir aux structures de responsabilité et de création de la région.

ANIMATIONS

Les propositions sont diverses pour répondre aux différents besoins des étudiants. Proposées par les étudiants eux-mêmes, elles changent chaque année. Quelques exemples :

- Activités sportives : footing, ping-pong, football,
- Activités d'aumônerie
- Sorties montagne, nature, visite de la région
- Grand voyage : Terre-Sainte, Islande, Arménie...
- Club ciné
- Soirées festives
- Groupe « Jeunes en politique »
- Planchage des étudiants en Médecine
- ...

OUVERTURE D'ESPRIT

A l'heure actuelle, la formation générale est plus que jamais indispensable. Les études limitées et sanctionnées par les programmes et les examens sont insuffisantes à donner une culture personnelle et désintéressée. Une des ambitions du FEC est de former des hommes ouverts, critiques et généreux.

A cet effet, le FEC offre au choix de chaque étudiant :

- ses équipements culturels : salle de travail et revues spécialisées, bibliothèque
- ses équipements de loisirs : salle télé, salle de sport, club vidéo, jeux, cafétéria...
- voyage, sortie nature...
- son cycle de grandes conférences culturelles, économiques, sociales et politiques,
- une aumônerie.

CONDITIONS DE SEJOUR

Toutes les chambres sont meublées. Les lits ont un matelas. Chauffage central. Trois chambres peuvent accueillir des étudiants handicapés avec douches et toilettes en commun.

Toutes les chambres sont équipées d'une cabine douche/toilettes, d'un lavabo, d'une plaque chauffante pour le petit-déjeuner et d'un réfrigérateur.

Les étudiants sont tenus d'apporter leurs propres draps (90x190, ép. 15) ainsi qu'un protège matelas.

Le FEC peut fournir un jeu de 2 paires de draps + 2 taies moyennant une somme de 75 €.

Le FEC accueille les étudiants du 1^{er} octobre au 30 juin. Pendant cette période, le loyer est dû intégralement. Durant les mois d'été, le FEC accueille groupes et passagers, étudiants ou autres, suivant les possibilités.

LOYER

Loyer mensuel pour l'année 23/24 :

- chambre à 1 lit : **456 €**
- chambre à 2 lits : **293 €** (par étudiant)

En cas d'augmentation imprévisible des charges consécutivement aux circonstances économiques, la Direction se réserve le droit de réajuster le prix des chambres en cours d'année.

Conformément aux règles d'attribution en Cité Universitaire, la chambre est attribuée pour une durée minimale de 9 mois, **du 1^{er} octobre 2023 au 30 juin 2024.**

Le loyer est payable d'avance, aux dates ci-dessous

Premier loyer : **lors de la remise des clés**

Premier trimestre : **avant le 30 septembre 2023**

Second trimestre : **avant le 31 décembre 2023**

Troisième trimestre : **avant le 31 mars 2024**

N.B. : Il vous sera possible de faire une demande d'allocation logement (ALS) à la Caisse d'Allocations Familiales de Strasbourg.

Tout retard de paiement entraînera une majoration du loyer de **3 %**.

.../...

Lors du dépôt de la demande d'admission, la somme de 50 €, correspondant aux **frais de dossier** (non remboursable) sera à verser (pour les étudiants étrangers, cette somme sera à payer en même temps que les frais d'admission).

Après la réception de l'avis d'admission, il reste à verser **dans un délai de 15 jours** (à défaut, l'admission sera annulée) la somme de **680 €** comprenant

- les arrhes pour l'année 2023/2024, d'un montant de **230 €**, décomptés du 1^{er} loyer
- le dépôt de garantie de **450 €**, remboursé à la fin du séjour, si aucune dégradation n'est constatée dans la chambre

A la remise des clés, l'étudiant règle le premier loyer (moins les arrhes) et la somme de **160 €** pour le **« Pack assurance et services »**.

PACK ASSURANCE ET SERVICES

L'assurance souscrite par le FEC couvre les risques principaux : incendie, dégâts des eaux, mobiliers, etc. Il n'est pas nécessaire de souscrire à une autre assurance habitation. Cependant, le « Pack assurance et services » ne couvre pas la responsabilité civile de l'étudiant qui doit être prise en charge par l'étudiant lui-même ou ses parents (**fournir un certificat à l'arrivée**).

Toute dégradation fera l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi du foyer, indépendamment de la prise en charge financière des réparations.

RESTAURANT UNIVERSITAIRE

Le FEC est agréé comme Restaurant Universitaire et comme tel, il applique le tarif officiel des restaurants universitaires.

Le paiement des repas (midi et soir) se fait moyennant des cartes (à titre indicatif tarif 2022/23 : 3,30 €) délivrées par le CROUS. Les plaques installées dans

Prise de possession de la chambre :
A la remise des clés, l'étudiant règle le premier loyer moins les arrhes et la somme de 160 € pour le « Pack assurance et services ».

FEC - 17, place St-Etienne
67000 STRASBOURG
Tel : 03 88 35 36 20

fec@fec-strasbourg.org
www.fec-strasbourg.org

les chambres ne permettent qu'une préparation du petit-déjeuner ou de boissons chaudes. **Il est strictement interdit de cuisiner dans les chambres et dans les couloirs.**

ADMISSION

La demande d'admission ou de réadmission (à retirer au Secrétariat) est à remplir complètement.

L'admission n'est définitive qu'après versement des arrhes d'un montant de **230 €** (qui seront décomptés du premier loyer) et un dépôt de garantie d'un montant de **450 €**.

Les réadmissions sont forcément limitées.

Le Directeur privilégie la candidature des étudiants qui se sont activement investis dans les diverses activités proposées tout au long de l'année.

DESISTEMENT

En début d'année universitaire, les étudiants qui souhaitent annuler leur admission sont tenus de se désister **par écrit, avant le 13 juillet ou dans un délai de 10 jours** après l'avis d'admission si ce dernier a été adressé après le 13 juillet 2023. A défaut, les arrhes seront conservées par le FEC, à titre de dédommagement.

CAS D'EXCLUSION

Est passible de renvoi immédiat,

1. l'étudiant qui hébergerait une personne non autorisée dans sa chambre (il n'est pas permis d'accueillir une personne étrangère au Fec après minuit sauf autorisation expresse de la Direction).
2. l'étudiant qui dérangerait systématiquement ses camarades.
3. l'étudiant qui consommerait dans les lieux communs une boisson alcoolisée de 15° ou plus ou qui serait surpris au Fec en état d'ébriété manifeste.

Etienne TROESTLER, Directeur

L'étudiant confirme la date de l'heure d'arrivée 3 jours à l'avance et au plus tard le 12 août 2023.

Lu et approuvé
Signature de l'étudiant
(ou des parents s'il est mineur)

*Document à conserver
par l'étudiant*

**Pour vos virements : IBAN : FR 76 10278 01084 00020787001 10
BIC (Bank Identifier Code) : CMCIFR2A**